

Pour diffusion immédiate

Le QCGN propose des modifications majeures au projet de loi fédéral visant à moderniser la Loi sur les langues officielles

Montréal, le 6 juin 2022 –. Le projet de loi fédéral visant à moderniser la Loi sur les langues officielles propose des changements radicaux qui auront des répercussions négatives sur l'interprétation de cette loi quasi constitutionnelle et sur la communauté d'expression anglaise du Québec. C'est le message qu'a transmis lundi le Quebec Community Groups Network aux parlementaires qui examinent le projet de loi C-13.

Marlene Jennings, présidente du QCGN, Joan Fraser, membre du conseil d'administration, et Marion Sandilands, conseillère juridique du QCGN ont comparu aujourd'hui devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, qui mène une étude précipitée du projet de loi C-13, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois*.

« Le projet de loi C-13 n'est pas la législation sur laquelle les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire se sont entendues en 2018, a déclaré Mme Jennings au Comité. Le C-13 modifie radicalement l'objet de la *Loi sur les langues officielles*, qui pourrait avoir des répercussions profondes et imprévues sur l'interprétation de cette loi quasi constitutionnelle. »

Quant à l'ancienne sénatrice Joan Fraser, elle a indiqué au Comité que le projet de loi C-13 comprend des changements radicaux à la *Loi sur les langues officielles* qui, selon elle, est « une composante essentielle du Canada ». « Qu'arrivera-t-il au Canada, a-t-elle demandé, lorsqu'on réorganise ces composantes? »

Le projet de loi C-13 propose de faire de la protection du français l'objectif central de la *Loi sur les langues officielles*. En outre, il reconnaît uniquement la Charte de la langue française dans son préambule interprétatif ainsi que la partie VII de la Loi, qui vise à faire progresser le français et l'anglais dans la société canadienne. Il présente également la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*, qui imposerait des obligations linguistiques pour une seule langue officielle – le français – aux entreprises comme les banques, les compagnies aériennes et les entreprises de télécommunication.

« Cette loi permettrait aux entreprises de compétence fédérale de choisir d'être assujetties soit à la *Charte de la langue française* soit à la loi fédérale, a indiqué Mme Fraser. Donner aux entreprises privées le choix de la loi à laquelle elles seront soumises est un concept nouveau, en effet. Il s'agit d'une abdication de la compétence et de la responsabilité constitutionnelles fédérales au Québec, et d'un dangereux précédent. »

Mme Jennings a fait part de la « profonde déception des Québécois d'expression anglaise du fait que le gouvernement fédéral reconnaît la Charte de la langue française du Québec – telle qu'amendée par la Loi 96 – dans le cadre de la Loi sur les langues officielles ». Elle a aussi noté que cette loi « fonctionne maintenant en dépit des droits et libertés fondamentaux garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. Il est impensable que le gouvernement du Canada puisse envisager de reconnaître une telle législation. Le QCGN recommande fortement qu'on retire du projet de loi C-13 toutes les références aux lois qui sont en vigueur en dépit de la Charte canadienne ».

Le mémoire du QCGN au Comité – disponible [ici](#) – contient des recommandations qui répondent aux quatre préoccupations stratégiques de l'organisme concernant le projet de loi C-13, notamment :

1. Le changement radical de l'objet de la Loi sur les langues officielles et les effets que cela pourrait avoir sur l'interprétation de cette loi quasi constitutionnelle.
2. Les références à la Charte de la langue française qui, telle que modifiée par le projet de loi 96, fait fi de la Charte canadienne des droits et libertés.
3. L'incapacité du projet de loi C-13 à régler les problèmes de responsabilisation bien connus liés à la partie VII de la Loi sur les langues officielles.
4. La proposition historique de créer de nouveaux droits linguistiques dans la législation fédérale pour une seule langue officielle, et ce, initialement dans une seule province.

Le Quebec Community Groups Network (www.qcgn.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration entre ses organisations membres, les particuliers, les groupes, les institutions et les dirigeants de la communauté.

Pour plus de renseignements :

Rita Legault, directrice des communications | rita.legault@qcgn.ca

Téléphone : 438-270-0680